



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 90629

## Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires ou assimilés. En effet, les intéressés se sentent actuellement pénalisés par rapport aux précédentes générations de combattants, et par rapport à ceux qui ont participé récemment aux opérations militaires de la guerre du Golfe. Une étude, sur cette question, réalisée par M. Christian Gal a donné lieu à un rapport en juillet 2005 sur cette question, suivi d'une consultation du Conseil d'État. Aussi, elle lui demande si les conclusions et avis sur le sujet de la campagne double vont être prochainement connus et dans quelle mesure le Gouvernement entend accéder à une revendication portée par le monde combattant depuis plusieurs années.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui aura été remis sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90629

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3521

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7033